

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées du
Bas-Saint-Laurent
États financiers
au 31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Flux de trésorerie	9
Situation financière	10
Notes complémentaires	11 - 15
Annexe	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 3-A
217, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux membres de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme le mentionne la note 2, l'amortissement des immobilisations corporelles est passé directement dans l'état de l'évolution de l'actif net sans être inscrit aux résultats et les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net, ceci afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Si l'Agence avait comptabilisé les immobilisations corporelles et l'amortissement conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, l'excédent des produits sur les charges serait inférieur de 6 085 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2019 et l'insuffisance des produits sur les charges serait supérieure de 9 218 \$ pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Rimouski
Le 13 juin 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A130692

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		
Programme régulier	7 037 600	7 037 600
Mobilisation des bois		1 118 145
Octroi de subvention	<u>2 348 333</u>	
	<u>9 385 933</u>	8 155 745
Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire		
Aménagement	83 334	
Multiresources	<u>45 600</u>	
	<u>128 934</u>	
Autres produits		
Fondation de la Faune du Québec	29 500	47 300
Contributions des industries	1 282 170	1 110 503
Intérêts	31 001	25 894
Intérêts - Octroi de subvention	106 536	
Autres	<u>21 263</u>	36 405
	<u>1 470 470</u>	1 220 102
TOTAL DES PRODUITS	<u>10 985 337</u>	<u>9 375 847</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
Charges		
Aide financière en aménagement		
Aide regroupée	8 942 852	7 672 590
Aide individuelle	1 050 813	892 530
	<u>9 993 665</u>	<u>8 565 120</u>
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances (annexe A)		
Activités de masse et de groupe	4 287	4 140
Mérite forestier	28 719	2 104
	<u>33 006</u>	<u>6 244</u>
Aide financière destinée aux propriétaires	<u>10 026 671</u>	<u>8 571 364</u>
Activités de support à l'aménagement (annexe A)		
Multiresources	153 887	154 105
Partage en réseau de l'information	14 314	9 267
Comité éthique	9 901	17 227
Inventaire de défoliation de plantation	7 455	7 488
Inventaire de défoliation de jeunes peuplements naturels	7 141	19 248
PPMV 2ième génération	23 273	4 517
Numérisation des friches demandées au reboisement	748	511
Support arrosage TBE SOPFIM	5 575	6 713
	<u>222 294</u>	<u>219 076</u>
Activités de fonctionnement (annexe A)		
Vérification opérationnelle	274 748	263 501
Coordination	307 217	326 189
	<u>581 965</u>	<u>589 690</u>
TOTAL DES CHARGES	<u>10 830 930</u>	<u>9 380 130</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>154 407</u>	<u>(4 283)</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

			2019	2018
	Investi en	Non affecté	Total	Total
	immobilisations			
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	18 455	588 149	606 604	620 105
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		154 407	154 407	(4 283)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 085)		(6 085)	(9 218)
Solde à la fin	12 370	742 556	754 926	606 604

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	154 407	(4 283)
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	(109 826)	417
Frais payés d'avance	3 614	(1 649)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	94 459	(45 559)
Apport reporté	2 500	(5 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>145 154</u>	<u>(56 074)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôt à terme (octroi de subvention) et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 383 243)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Octroi de subvention reportée et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(2 348 333)</u>	<u>7 045 000</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 586 422)	6 988 926
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>8 394 258</u>	<u>1 405 332</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>3 807 836</u></u>	<u><u>8 394 258</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	57 156	7 114 271
Placements temporaires	1 402 680	1 279 987
Dépôt à terme - Octroi de subvention	<u>2 348 000</u>	<u> </u>
	<u><u>3 807 836</u></u>	<u><u>8 394 258</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Situation financière
au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	57 156	7 114 271
Placements temporaires, 1,10 % et 1,35 %	1 402 680	1 279 987
Dépôt à terme - Octroi de subvention, 2,25 %	2 348 000	
Comptes clients et autres créances (note 3)	235 421	125 599
Frais payés d'avance	9 783	13 397
	<u>4 053 040</u>	<u>8 533 254</u>
Long terme		
Dépôt à terme - Octroi de subvention, 2,70 %	2 383 243	
Immobilisations corporelles (note 4)	12 370	18 455
	<u>6 448 653</u>	<u>8 551 709</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	994 560	900 105
Apport reporté	2 500	
Octroi de subvention reportée (note 7)	2 348 000	2 348 000
	<u>3 345 060</u>	<u>3 248 105</u>
Long terme		
Octroi de subvention reportée (note 7)	2 348 667	4 697 000
	<u>5 693 727</u>	<u>7 945 105</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	12 370	18 455
Non affecté	742 556	588 149
	<u>754 926</u>	<u>606 604</u>
	<u>6 448 653</u>	<u>8 551 709</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence, dont le fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre IV de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 et de son règlement intérieur, a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Agence sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait que l'amortissement des immobilisations corporelles est passé directement à l'état de l'évolution de l'actif net et que les acquisitions de l'exercice sont inscrites aux résultats et à l'état de l'évolution de l'actif net en plus d'être inscrit à l'actif. L'Agence procède ainsi afin de respecter l'article 166 de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier L.R.Q., chapitre A-18.1 qui stipule que l'Agence ne peut effectuer de paiements ou assumer des obligations dont le coût est supérieur, dans un même exercice financier, aux sommes dont elle dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements doivent être effectués ou ces obligations assumées.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Agence doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Agence pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'Agence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Contributions des industries

Les produits de contributions des industries sont constatés à titre de produits lors de la réception de la déclaration des industries. À ce moment, il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, le service a été rendu, le prix de vente est déterminé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Notes complémentaires
au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Agence détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Agence détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'Agence reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et période</u>
Améliorations locatives	Linéaire	3 ans
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en diminution de l'Actif net investi en immobilisations à l'état de l'évolution de l'actif net.

Avantages sociaux futurs

La part de l'employeur dans le régime de retraite à cotisations déterminées afférente aux services courants est portée aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations deviennent payables par l'employeur.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes clients - industriels	151 395	98 551
Subventions gouvernementales à recevoir	13 500	25 650
Intérêts courus	65 830	
Taxes de vente à recevoir	4 696	1 398
	<u>235 421</u>	<u>125 599</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sément cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	21 317	21 317		1 598
Mobilier et agencements	43 937	39 374	4 563	5 704
Équipement informatique	59 089	51 282	7 807	11 153
	<u>124 343</u>	<u>111 973</u>	<u>12 370</u>	<u>18 455</u>

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Notes complémentaires
au 31 mars 2019

5 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 0,75 % (4,70 %; 4,20 % au 31 mars 2018) et est renégociable annuellement.

Les comptes clients et autres créances, ayant une valeur comptable de 235 421 \$, ainsi que l'universalité des biens sont affectés à la garantie de l'emprunt bancaire.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter une clause restrictive. Au 31 mars 2019, cette clause n'est pas respectée.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	903 860	807 700
Salaires et vacances à payer	72 980	66 810
Charges sociales à payer	<u>17 720</u>	<u>25 595</u>
	<u>994 560</u>	<u>900 105</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 14 011 \$ au 31 mars 2019 (20 056 \$ au 31 mars 2018).

7 - OCTROI DE SUBVENTION REPORTÉE

La subvention reportée représente des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à soutenir et accroître la production de bois en forêt privée et limiter les pertes de matière ligneuse des aires affectées par la tordeuse des bourgeons d'épinette au cours des prochains exercices.

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Agence est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Agence a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les comptes clients - industriels, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Agence l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'Agence est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Agence au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent**
Notes complémentaires
au 31 mars 2019

8 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Les placements temporaires et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Agence à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Agence ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Agence est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Agence est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

9 - ENGAGEMENT

La société s'est engagée, d'après des contrats de location, échéant en décembre 2021, à verser une somme minimum de 77 407 \$.

Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 27 677 \$ en 2020, à 28 235 \$ en 2021 et à 21 495 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	ANNEXE A	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
CHARGES PAR NATURE		
Salaires et charges sociales	688 954	653 465
Assurances responsabilité	7 988	7 988
Communication	5 322	5 162
Entretien des locaux	6 773	6 455
Entretien et réparations de l'équipement informatique et des logiciels	13 457	41 283
Équipements de sécurité	2 695	2 139
Formation	172	236
Fournitures de bureau	4 279	5 807
Intérêts et frais bancaires	2 807	2 941
Frais de déplacement	32 939	30 574
Frais de réunion	3 768	4 258
Charges locatives	29 604	29 795
Matériel et location	3 609	730
Prix de présence et reconnaissance	17 553	228
Honoraires professionnels	5 451	12 246
Taxes et permis	1 860	1 634
Télécommunications	5 874	5 929
Travaux Faune-Forêt	4 160	4 140
	<u>837 265</u>	<u>815 010</u>